



Vieille ville de Berne

Etat partie : Suisse
Inscription : 1983

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle de l'UNESCO



Fondée au XIIe siècle sur une colline ceinturée par l'Aare, Berne s'est développée selon un principe urbanistique exceptionnellement clair. Les bâtiments de la vieille ville, de diverses périodes, comprennent notamment des arcades du XVe siècle et des fontaines du XVIe siècle. La majeure partie de la ville médiévale a été rénovée au XVIIIe siècle mais a conservé son caractère original.

Breve synthèse

La Vieille ville de Berne, ville fédérale de la Suisse et capitale du canton de Berne, se situe sur le plateau suisse entre le Jura et les Alpes. Fondée au 12ème siècle selon un plan de fondation novateur sur une colline ceinturée par la rivière Aar, Berne a connu une expansion en plusieurs étapes depuis sa fondation au 12ème siècle. Ce développement reste visible dans sa structure urbaine, largement tributaire de l'implantation médiévale et se composant d'éléments clairement définis : de larges rues au tracé clair, utilisées pour le marché, une répartition régulière des parties construites, subdivisées en parcelles étroites et profondes, une infrastructure d'amenée et d'évacuation d'eau perfectionnée, d'imposants immeubles datant principalement du 18ème siècle, en grand partie construits en molasse, avec leur système d'arcades, les façades des maisons étant soutenues par des arcs. Les bâtiments publics des pouvoirs laïcs et religieux furent toujours placés à la périphérie, principe respecté également au 19ème siècle, lors de la construction de grands monuments publics affirmant la fonction de ville fédérale de Berne à partir de 1848.

Berne s'est développée selon des principes urbanistiques exceptionnellement clairs. L'implantation médiévale de Berne, reflétant la lente conquête du site par des extensions urbaines du 12ème au 14ème

siècle, fait de Berne un témoin impressionnant du Haut Moyen âge en ce qui concerne la fondation d'une ville, qui compte dans le cadre européen parmi les créations urbanistiques les plus significatives. La physionomie de Berne a été modifiée par les aménagements de l'époque moderne : au 16ème siècle, la ville voit s'édifier de pittoresques fontaines, tandis que se restaurent tours et murailles et que s'achève la cathédrale. Au 17ème siècle, de nombreuses maisons patriciennes sont construites en molasse, et vers la fin du 18ème siècle, une grande partie des zones bâties sont transformées. Ce développement moderne fut pourtant constamment, jusqu'à nos jours, mis en œuvre en conservant la structure urbaine médiévale de la ville. La Vieille ville de Berne est ainsi un exemple unique démontrant un renouvellement constant de la substance bâtie respectant les données urbanistiques du plan d'origine, présentant une variation du baroque tardif sur un thème du Haut Moyen âge.

Critère (iii) : La Vieille ville de Berne est un exemple positif d'une ville qui a conservé sa structure urbaine médiévale tout en remplissant, au fil du temps, les fonctions de plus en plus complexes d'une ville capitale d'un État moderne.

Intégrité

Le site comprend toute la structure urbaine historique, avec toutes les étapes de son développement du 12ème au 14ème siècle, ainsi que les aménagements du 19ème siècle comme les ponts et les grands monuments publics, tous conservés ; elle inclut par conséquent tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle.

Authenticité

Bien que pendant les premières décennies du 20ème siècle, la sauvegarde de la Vieille ville ait été davantage concentrée sur l'apparence des bâtiments (façades, toitures), la grande majorité des bâtiments historiques de diverses périodes ont gardé leurs structures intérieures et le plan médiéval de l'ensemble est resté intact. L'état actuel de la ville se distingue par une bonne conservation des bâtiments d'une part, et par la vie contemporaine intense qui s'y déroule d'autre part.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le site profite d'une législation spéciale depuis 1908, actualisée plusieurs fois depuis, qui prescrit de manière très détaillée la sauvegarde du paysage urbain et règle en détail le cadre d'éventuelles interventions. La pression due au développement impliquant des transformations potentiellement inappropriées est contrôlée par ce moyen légal.

La gestion du site est assurée par un système administratif qui englobe toutes les autorités de tous les niveaux étatiques selon leurs compétences légales. Le service spécialisé de la ville pour les monuments historiques est responsable de la conservation du patrimoine bâti dans le sens étroit, tandis que d'autres services de la ville et du canton assurent la gestion urbaine plus large (planification et utilisation des sols, règlements concernant le trafic public et privé, sécurité, dispositions et structures pour la gestion des risques, notamment en ce qui concerne les catastrophes naturelles et environnementales, etc.). En tant que centre urbain vivant, le site a la capacité d'accueillir un grand nombre de visiteurs. Il existe deux centres d'information pour les visiteurs, ainsi que de nombreuses offres spécialisées. Selon les droits du souverain de la démocratie directe, la population locale est appelée à se prononcer par vote sur d'éventuels changements de textes légaux, ainsi que sur les investissements et projets urbains majeurs. Les organisations non-gouvernementales disposent d'un droit de recours contre les décisions administratives.

Les enjeux à long terme consistent à la fois en la conservation maximale de la substance originale tout en prenant en compte son caractère vivant en tant que centre habité, lieu de travail et de commerce, ainsi qu'en le contrôle rigoureux des abords immédiats, notamment les pentes vers l'Aar.

(source : <http://whc.unesco.org/fr/list/267>)